

# **Allocution d'ouverture de M. Eduard Belser, président du Conseil de banque, à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse du 20 avril 2001**

## **Fortes répercussions de l'or sur les comptes pour 2000**

La Banque nationale suisse jouit d'une bonne situation, que ce soit sur le plan financier ou sur celui de l'exploitation. Les opérations courantes se sont déroulées normalement. Le rapport de gestion et les comptes annuels font cependant état d'évolutions exceptionnelles. Dans mon exposé, je voudrais avant tout commenter ces particularités.

## **Evaluation de l'or au prix du marché**

L'an dernier, la somme du bilan de la Banque nationale a fortement augmenté, et le résultat global a atteint un montant exceptionnel. La modification du principe appliqué à l'évaluation du stock d'or en est la raison.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2000, date de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement, l'institut d'émission n'est plus tenu de couvrir par de l'or une partie des billets en circulation. En outre, pendant des décennies, il a dû évaluer l'or au prix de fr. 4595,74 le kilogramme. Depuis le 1<sup>er</sup> mai, l'or figure au bilan à son prix du marché. Ce passage à une nouvelle méthode d'évaluation a engendré un accroissement d'environ 28 milliards de francs de la somme du bilan. Ainsi, tous les actifs négociables que détient la Banque nationale sont maintenant évalués aux prix du marché. Une telle méthode répond mieux à une évaluation exacte et fidèle. La situation financière de la Banque peut être jugée plus simplement et avec une plus grande fiabilité.

## **Début des ventes d'or**

Les nouvelles bases juridiques ont donné une marge de manœuvre accrue à la Banque nationale. Sur les 2590 tonnes d'or que détenait l'institut d'émission, la moitié environ, a-t-on estimé, n'est plus nécessaire à des fins monétaires. Aussi cette part a-t-elle été gérée non plus selon des critères monétaires, mais en prenant en considération les intérêts des bénéficiaires actuels et futurs. C'est pourquoi la Banque nationale a commencé, début mai, à vendre peu à peu de l'or. Jusqu'à fin 2000, elle a écoulé 171 tonnes à un prix moyen d'un peu plus de 15 000 francs le kilogramme. Les ventes ont été effectuées - avec une régularité délibérée - au rythme d'une tonne environ par jour. Dans ses ventes, la Banque a respecté les contingents fixés dans l'accord sur l'or que quinze banques centrales européennes ont signé, à Washington, le 26 septembre 1999.

### **Constitution d'un portefeuille d'actifs libres**

Si, comme je l'ai déjà souligné, 1300 tonnes d'or ne sont plus nécessaires à des fins monétaires, le produit de ces ventes d'or peut lui aussi, bien évidemment, être affecté à d'autres fins. Le produit des ventes opérées jusqu'à fin 2000 a atteint 2,6 milliards de francs. Ce montant a été placé, et il a fallu tenir compte, dans les placements, des possibilités prévues dans la loi sur la Banque nationale. Ces fonds ont par conséquent été investis en obligations de débiteurs suisses et étrangers de premier ordre. Le ou les bénéficiaires des actifs libres seront sans doute intéressés à détenir avant tout des placements en francs, à la fois sûrs et offrant un bon rendement; ces actifs libres se distinguent ainsi des réserves monétaires qui, par définition, sont constituées de devises et d'or, mais non de titres en francs, et qui, de surcroît, doivent faire l'objet de placements liquides.

A fin 2000, les actifs libres, évalués aux prix du marché, se chiffraient approximativement à 19 milliards de francs; de ce montant, 16 milliards de francs environ étaient détenus sous forme d'or - la quantité encore à vendre - et près de 3 milliards étaient des obligations en monnaies étrangères et en francs.

Ce portefeuille d'actifs libres ne constituant pas, au sens juridique, un patrimoine spécial, il ne figure pas séparément au bilan.

### **Constitution d'une provision pour la cession des actifs libres**

L'évaluation de l'or au prix du marché et la prise en compte de la cession prévue de 1300 tonnes d'or - quantité qui est convertie graduellement en actifs financiers - ont entraîné également la création de deux postes substantiels au passif du bilan de la Banque. Le poste "Provision pour la cession des actifs libres" est le plus important des deux. La tenue prudente des comptes veut qu'une provision soit constituée si une dépense extraordinaire est attendue. La constitution de la provision pour la cession des actifs libres tient donc compte de la forte probabilité, pour la Banque nationale, de céder 1300 tonnes d'or, ou le produit de la vente de cette quantité, en faveur d'autres buts publics. La provision pour la cession des actifs libres s'élevait par conséquent à près de 19 milliards de francs à fin 2000.

### **Constitution d'une provision pour risque de prix sur l'or**

La deuxième provision qui a été constituée concerne l'or monétaire, c'est-à-dire l'or devant rester dans les actifs de la Banque nationale. Elle tient compte des risques de marché et de liquidité sur cette partie du stock d'or. Comme l'or monétaire restera intangible, cette provision n'entre pas dans le calcul du bénéfice à distribuer. Un montant de 6,6 milliards de francs a été attribué à cette provision.

## Les opérations courantes

Après ce rappel des modifications structurelles apportées aux comptes de l'exercice 2000, je voudrais passer brièvement en revue quelques chiffres-clés de notre compte de résultat.

### *Du côté des produits*

Les *placements de devises* - environ 50 milliards de francs en moyenne annuelle - ont dégagé un produit de 3,4 milliards de francs, abstraction faite des pertes dues à l'évolution des cours de change, pertes qui ont porté sur 1,1 milliard au total. Par rapport à l'exercice précédent, ce produit s'est accru de pas moins de 800% du fait de l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés mondiaux. En effet, des gains en capital ont été enregistrés, en 2000, grâce à des baisses de taux d'intérêt, alors que des pertes en capital avaient été subies, l'année précédente, à la suite de hausses de taux d'intérêt. Dans le domaine des réserves monétaires, les positions ne sont délibérément pas couvertes contre le risque de change; il faut donc s'attendre, de ce côté-là également, à de vives fluctuations du produit.

Le produit des *créances en francs suisses résultant de pensions de titres* - les pensions de titres sont devenues le principal instrument de politique monétaire de la Banque nationale - a atteint 513 millions de francs, dépassant ainsi de près de 250% le montant de l'année précédente. Ce fort accroissement a découlé de la légère progression du volume moyen de ces créances, mais aussi, et surtout, des taux d'intérêt sensiblement plus élevés qu'en 1999.

### *Du côté des charges*

Les charges d'exploitation de la Banque nationale sont bien maîtrisées.

En 2000, les *charges* de la Banque se sont établies à 565 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, elles ont augmenté de 100 millions de francs, ce qui correspond assez exactement aux charges supplémentaires que la hausse des rémunérations à court terme a entraînées sur les engagements envers la Confédération. Leur augmentation a été compensée par des produits supplémentaires sur les actifs.

Les *charges de personnel* ont légèrement diminué. La réorganisation des mouvements de numéraire exerce toujours ses effets. L'évolution des rétributions versées dans le reste du secteur bancaire rend cependant plus difficile le recrutement de personnel.

Les *charges afférentes aux billets de banque* ont enregistré une normalisation, après les coûts élevés résultant du passage de l'ancienne à la nouvelle série de coupures.

Abstraction faite des répercussions extraordinaires découlant de la nouvelle évaluation de l'or, le résultat global de l'exercice est de 2,7 milliards de francs. Le bénéfice au bilan est de 1508 millions de francs, soit un montant identique à celui de 1999. Il sera distribué conformément aux prescriptions légales, comme précédemment.

Un montant de 1,2 milliard de francs a pu être ainsi attribué à la provision générale pour risques de marché, de crédit et de liquidité.

### **Remarques finales**

Du fait de l'évaluation de l'or au prix du marché, le bilan et le compte de résultat de la Banque nationale subiront à l'avenir des fluctuations plus fortes que par le passé. Le risque de prix sur l'or, qui est considérable, ne peut être géré du fait de l'accord de Washington que j'ai déjà évoqué.

La Banque nationale, je voudrais encore le souligner, serait heureuse de pouvoir transférer prochainement les actifs dont elle n'a plus besoin à des fins monétaires pour que leurs futurs bénéficiaires puissent les gérer. Il serait souhaitable qu'elle se concentre, à l'avenir également, sur ses tâches de politique monétaire.